

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le six septembre, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni en mairie de Tresson, sous la présidence de Vincent SAMSON, maire.

Étaient présents : Michel BLOT, Chantal BUIN, Didier DANGEUL, Stéphane GAUDIN, Richard MASSON et Sébastien RIBOT.

Absents excusés : José HEINTJE, Arnaud PAUMIER, Luis POUPON et Vanessa RIBOT.

Secrétaire de séance : Sébastien RIBOT.

Monsieur le Maire ouvre la séance. Il soumet le compte-rendu de la séance du 12 juillet 2017 à l'approbation des membres du conseil municipal : approbation du compte-rendu à l'unanimité des présents.

Budget principal : décision modificative n° 2

Pour répondre à des dépenses d'investissement imprévues, il est nécessaire d'ajuster le budget principal 2017. Ces dépenses concernent notamment le remplacement d'une armoire frigorifique et la réfection du plancher au bar-restaurant.

2152 Installations de voirie : + 2304,40 €

2158 Autres installations, matériels et outillage techniques : . + 2000 €

21752 Installations de voirie mise à disposition : - 2304,40 €

2157 Matériels et outillage de voirie : + 4000 €

21757 Matériels et outillage de voirie mise à disposition : - 4000 €

2313 Constructions : + 2000 €

2315 Installations, matériels et outillage techniques : - 4000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la décision modificative n° 2 au budget principal 2017.

Aménagement du bourg : diagnostic sur la portance de la voirie

Avant les travaux d'aménagement du bourg, un diagnostic sur la portance des différentes voies doit être effectué. Deux sociétés, Magéo et CBTP, ont été sollicitées pour cette tâche.

Après en avoir délibéré, les élus retiennent la proposition de la société CBTP, moins-disante, pour un montant de 3168 € HT.

Cette dépense sera inscrite en investissement au compte 2315 sur lequel figureront toutes les dépenses engagées pour l'aménagement du bourg.

Pour rappel, les réseaux d'eaux usées et d'eau pluviale du bourg seront inspectés par vidéo du 25 au 27 septembre.

Assurances : réflexion sur un éventuel changement de compagnie

Groupama a actuellement en charge les différents contrats d'assurance de la commune. La compagnie Axa a sollicité une entrevue auprès du maire afin d'adresser une proposition pour chaque assurance contractée par la municipalité.

Après étude comparative des propositions, il ressort que le principal contrat de Groupama, Villassur, est un peu plus onéreux que celui d'Axa ; en revanche, les autres contrats passés avec Groupama sont plus avantageux.

Il est rappelé que la commune n'a jamais rencontré de problème Groupama, même en cas de sinistre.

Les élus présents souhaitent ne pas changer de compagnie d'assurance au 1^{er} janvier 2018. Dans le même temps, ils attendent que les tarifs de Groupama puissent être renégociés au plus juste.

Cimetière : interrogation sur un jardin du souvenir

Une administrée a demandé en mairie l'autorisation de disperser les cendres de son défunt mari dans le cimetière communal.

Aujourd'hui, Tresson ne possède pas de jardin du souvenir, seulement obligatoire dans les communes de plus de 2000 habitants.

Il est rappelé que l'aménagement d'un jardin du souvenir répond à des normes et impose notamment l'installation d'un réceptacle.

Après discussion, la majorité des élus pensent qu'il n'est pas souhaitable financièrement d'engager des travaux d'aménagement d'un jardin du souvenir.

Il sera proposé à l'administrée une concession cinéraire dans une rangée de cave-urnes à installer auprès du columbarium.

Transition énergétique : accompagnement financier

Le département de la Sarthe, en partenariat avec le Pays du Perche sarthois, propose de signer un contrat avec l'Ademe (agence de l'environnement et de maîtrise de l'énergie) pour la réalisation de projets d'installations d'énergies renouvelables thermiques. Il s'agit d'un accompagnement pour permettre aux territoires de basculer dans la transition énergétique.

Ce contrat permet d'obtenir des aides significatives sur les projets retenus allant de 40 % pour les études de faisabilité à 70 % pour les travaux d'installations issues du bois, du soleil ou du sol.

Le contrat signé doit concerner au moins 10 projets portés par des collectivités, des entreprises, des bailleurs sociaux ou même des propriétaires de petits collectifs. Les communes intéressées pour monter un dossier réalisable dans les trois prochaines années doivent se manifester auprès de la direction des Territoires du département.

La commune de Tresson n'a aucun projet ces trois prochaines années en matière de transition énergétique.

Sauvegarde de l'église : adhésion à la Fondation du Patrimoine

À l'occasion du Monument du mois, série d'événements autour du patrimoine de Maisoncelles et Tresson du 22 septembre au 15 octobre, Chantal Buin, adjointe, propose au conseil municipal d'adhérer à la Fondation du Patrimoine afin d'ouvrir une souscription pour la sauvegarde de l'église.

Or, avant de lancer une souscription pour financer des travaux de restauration d'un bâtiment, il faut réaliser un diagnostic de l'état du bien avec un architecte du Patrimoine et établir un dossier de demande d'aide à la Fondation du Patrimoine. Il est donc trop tard pour que la procédure aboutisse avant la clôture du Monument du mois.

Toutefois, pour profiter de la visibilité apportée par le Monument du mois, un panneau explicatif sur l'état de l'église et l'urgence de travaux de restauration sans solution de financement sera posé près de l'édifice.

Plus globalement, la majorité des élus pensent qu'il est préférable de mener à bien les travaux d'aménagement du bourg avant de lancer un projet de restauration de l'église qui s'annonce très onéreux. Il est proposé d'encourager la création d'une association de sauvegarde du patrimoine tressonnais qui œuvrerait pour mettre en place une souscription.

Questions diverses

Environnement : création d'un rucher pédagogique

Lors du Monument du Mois, certains apiculteurs de la commune participeront à une animation sur le thème des abeilles et de l'apiculture organisée avec le président du syndicat apicole sarthois.

Après cette manifestation, sans doute au printemps prochain, un rucher pédagogique sera installé définitivement dans l'espace du Verger des enfants, entre la mairie et le lotissement des Lilas, dans un enclos.

Lagune : nécessité de maintenir un accès

Le Satèse a en charge les vérifications et analyses de l'installation de lagunage du réseau d'assainissement.

Chaque année, des prélèvements sont effectués dans les trois lagunes situées route de Maisoncelles. Or, l'accès est difficile surtout pour le transport du matériel. Les bassins doivent également être accessibles en cas d'urgence.

Afin de faciliter l'accès, certains élus demandent qu'un chemin soit réalisé.

Après discussion, le choix est de ne pas réaliser un chemin qu'il serait compliqué de maintenir en état mais de s'assurer qu'un espace assez large soit entretenu régulièrement pour accéder en permanence aux trois bassins.

Congrès des maires et adjoints de la Sarthe : participation

Vincent Samson, Chantal Buin et Richard Masson se rendront au congrès des maires et adjoints le samedi 21 octobre 2017, à partir de 8h30, à Sillé-le-Guillaume.

Les questions que le conseil municipal souhaite faire remonter pour cette rencontre doivent être adressées à l'association des maires et adjoints avant le 25 septembre 2017.

Prochaines réunions les mercredis 11 octobre et 8 novembre 2017, à 20h30.

Ont signé, les membres présents

M. BLOT, C. BUIN, D. DANGEUL, S. GAUDIN,

R. MASSON, S. RIBOT, V. SAMSON.